|  |
| --- |
| **Demandeur de logement – agent de l’Etat****Fiche de situation à retourner à son référent logement ministériel** |

**NOM / Prénom :**

**Numéro unique de votre demande de logement social (18 caractères) :**  **joindre votre attestation**

**Vous êtes :**

* **Agent titulaire :** joindre votre arrêté d’affectation
* **Agent non titulaire/contractuel :** joindre une copie de votre contrat de travail

**SI vous êtes dans l’une des situations mentionnées ci-dessous :**

* **Indiquez « OUI » dans la deuxième colonne**
* **Joindre les justificatifs demandés en troisième colonne**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Situation** | **Etes-vous concerné ?** | **Si oui, justificatifs à joindre** |
| **Votre situation par rapport au logement que vous occupez actuellement** |
| Vous avez été reconnu DALO par une commission de médiation départementale |  | Joindre la reconnaissance DALO |
| Vous n’avez ni logement, ni hébergement même temporaire (par exemple, vous dormez dans votre voiture ou êtes contraint de dormir à l’hôtel) |  | **Tout document attestant de votre situation et de son origine**Exemples : factures d’hôtel actuelles, commandement de quitter les lieux si la situation résulte d’une expulsion, attestation de domiciliation (CCAS ou association agréée)...Signalez sans délai votre situation au service social des personnels |
| Vous êtes actuellement dans un logement temporaire (résidence, foyer,...) |  | joindre la copie du contrat d’occupation |
| Vous êtes actuellement hébergé chez un tiers (avec le tiers en question) |  | attestation de la personne qui héberge + copie de la CNI de l’hébergeant + dernière quittance ou avis taxe foncière de l’hébergeant |
| Vous allez devoir bientôt quitter votre logement, pour une raison indépendante de votre volonté |  | **Cas n°1** : vous êtes menacé d’expulsion : joindre la copie de votre jugement ordonnant d’expulsion**Cas n°2** : vous êtes locataire et votre propriétaire va reprendre le logement : joindre la lettre de congé remise par votre propriétaire (en bonne et due forme, conforme à l’article 15 de la loi du 6 juillet 1989)**Cas n°3** : vous êtes actuellement logé dans un logement de fonction, mais l’administration met fin à cette disposition : joindre la lettre de notification de l’administration**Cas n°4** : vous devez quitter votre domicile en application d’un jugement de divorce : joindre ce jugement |
| Vous êtes locataire ou propriétaire de votre logement, mais supportez un taux d’effort trop élevé (si vous êtes seul, il vous reste moins de 30€ par jour une fois le loyer payé ou/et vous avez un taux d’effort de plus de 35 % = (Loyer-APL)/ressources mensuelles\*100) |  | Si vous touchez une allocation logement (AL ou APL), joindre l’attestation de la CAFSi vous êtes propriétaire occupant, joindre votre tableau d’amortissement |
| Le logement que vous occupez est insalubre |  | Joindre l’arrêté d’insalubrité/l’arrêté de péril portant sur votre logement |
| Le logement que vous occupez est trop petit par rapport à la taille de votre famille : vous êtes en situation de sur-occupation |  | Joindre la copie du bail avec le nombre de pièces et le décompte de surface de votre logement. Si le bail ne comporte pas ces éléments : joindre en + une attestation du bailleur mentionnant le nombre de pièces et le décompte des surfaces |
| **Votre situation personnelle** |
| Vous faites face à des violences au sein du couple ou intrafamiliales et n’avez pas encore pu déposer plainte |  | Joindre une attestation d’association spécialisée recensée sur :<https://arretonslesviolences.gouv.fr/associations-de-lutte-contre-les-violences-sexistes-et-sexuelles/associations>+Joindre un rapport social de l’administration |
| Vous ou un membre de votre foyer êtes en situation de handicap et bénéficiez d’une reconnaissance MDPH et d’une prestation sociale compensatoire |  | Joindre la notification MDPH précisant l’éligibilité d’une aide ou prestation sociale listée sur :<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides> |
| Votre enfant ou la personne dont vous avez la charge fiscale est scolarisé dans un établissement spécialisé (IME,ITEP,..) |  | Joindre le certificat de scolarité et la reconnaissance MDPH |
| Vous êtes divorcé et avez la garde alternée de votre/vos enfant(s) et il est nécessaire que vous vous rapprochiez du lieu de scolarité des enfants |  | Joindre  la décision judiciaire précisant le mode de garde +Joindre le certificat de scolarité ou le contrat de mode de garde pour les enfants de moins de 3 ans |
| Vous avez besoin d’un logement accessible et adapté pour un fauteuil |  | Joindre la reconnaissance MDPH **ET** la copie du complément handicapde votre demande de logement (à mettre à jour et éditer sur le portail www.demande-logement-social.gouv.fr) |
| **Votre situation professionnelle** |
| Vous venez d’être affecté en Ile-de-France (mutation / 1ere affectation) |  | Mutation : joindre l’arrêté de mutation + copie du bail ou avis de taxe foncière hors Ile-de-France l’année précédant l’affectation1ere affectation : joindre l’arrêté d’affectation+ copie du bail ou avis de taxe foncière hors Ile-de-France l’année précédant l’affectation |
| Vous résidez actuellement à plus de 50 minutes de votre lieu d’affectation |  | Joindre une attestation employeur de moins de 1 an précisant le lieu de travail |
| Vous travaillez selon des horaires atypiques (la nuit, en 2/8 ou 3/8) ou en raison d’astreintes de services, vous êtes obligé de résider à proximité de votre lieu d’intervention. |  | Joindre une attestation du service RH précisant les horaires atypiques |
| Vous êtes affectés dans une administration située dans le département de Seine-Saint-Denis |  | Joindre votre arrêté d’affectation ou votre contrat de travail |
| **Vous subissez des situations de violences, nécessitant une mise à l’abri** |
| Vous subissez une situation de violences familiales |  | Joindre le dépôt de plainte intégral et récent ou la décision judiciaire (ordonnance de protection,...)Joindre un rapport social de votre administration |
| Vous n’avez pas de solution d’hébergement ou de logement |  | Joindre un rapport social de votre administration+Joindre une attestation de domiciliation auprès d’un CCAS+Joindre tous justificatifs appuyant la situation (factures hôtelières, de camping, etc..)  |
| Vous êtes victime d'un évènement extrêmement grave lié à votre logement et nécessitant une mise à l’abri en urgence |  | Joindre un rapport social de votre administration+Joindre le justificatif correspondant à l’évènement grave (dépôt de plainte...) |
| Vous subissez sur votre lieu de résidence une situation de menace ou de violence liée à l’exercice de votre profession |  | Joindre un rapport hiérarchique attestant que les faits sont liés à votre situation professionnelle+Joindre le dépôt de plainte intégral et récent |

Points importants :

* Si vous ne fournissez pas votre dernier / contrat de travail / arrêté permettant de prouver que vous êtes un agent de l’État : vous n’aurez pas accès à BALAE
* Si vous ne fournissez pas les justificatifs correspondant à votre situation : votre demande ne pourra pas être priorisée